

- Département du Gers -

**SYNDICAT MIXTE  
DE GESTION DES RIVIERES  
ASTARAC-LOMAGNE  
(SYGRAL)**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

- République Française -

**Date de la séance**

14 AVRIL 2025

**Date de la convocation**

3 AVRIL 2025

**Objet de la délibération**

**Approbation  
du programme  
de gestion 2025  
portant demande  
de subventions**

Feuille 1/3

**Publication et notification**

Le

**VOTE**

Membres en exercice :	34
Délégués titulaires présents :	19
Délégués suppléants présents :	4
Délégués suppléants avec voix délibérative :	2
Délégués avec pouvoir de vote :	5
POUR :	26
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ

ET LE QUATORZE AVRIL

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MANTOVANI GUY.

**Délégués présents :**CA Grand Auch Cœur de Gascogne : VERGÉ PatrickCC Bastides de Lomagne : DORBES Marceau, CETTOLO Serge, LABORDE Christophe, LACOURT Guy, MANTOVANI Guy (pouvoir de M. BLANCQUART)CC Val de Gers : BALAS Max (pouvoir de M. BRIET)CC Coteaux Arrats Gimone : ALEM Pierre, DULONG Christian, GABRIEL Bruno, LAFFONT André (pouvoir de M. POMIES), BOUTANG GeoffreyCC de la Gascogne Toulousaine : DUPOUX Jean-LucCC des Deux Rives : BENVENUTO RaymondCC de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise : AUZERIC André, GASQUET Marcel (en visio), MEILHAN Yves, DEPRINCE Jean-Luc (pouvoir de M. LATAPIE), COUREAU Jean-LouisCC Grand Sud T&G : ESTANOVE PhilippeCC Hauts Tolosans : LAMARQUE JacquesCC Cœur Coteaux Comminges : FRECHOU Alain (pouvoir de M. LAFFITEAU)CC Pays de Trie et Magnoac : ADER Jean-Pierre (en visio)**Délégués excusés :**

PENSIVY (CA Grand Auch), BLANCQUART (CC de la Lomagne Gersoise), LAFFITEAU (CC du Savès), POMIES (CC Coteaux Arrats Gimone), LATAPIE (CC de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise), COULON (problème technique visio), BELLOC (CC Grand Sud T&G), DUPUY (CC des Deux Rives), SAMAIN, AVARELLO, DELLAC (CC Terres des Confluences)

**Secrétaire de séance** : M. GABRIEL Bruno**Objet : Approbation du programme de gestion 2025 portant demande de subventions**

M. le Président indique à l'assemblée que le programme de gestion 2025 du SYGRAL se décline en 2 parties distinctes :

- Les missions d'animation assurées par le personnel du syndicat pour la mise en œuvre des programmes d'actions (incluant les frais de fonctionnement : locaux, véhicules, assurances, fournitures...);
- Le programme d'actions : déclinaison des interventions (travaux, études, communication/sensibilisation...) prévues aux tranches annuelles des programmes pluriannuels de gestion des différents secteurs géographiques.

**1- Missions d'animation du personnel :**

Pour l'année 2025, le budget global proposé pour la réalisation des **missions d'animation** assurées par le personnel du syndicat s'élèverait à **387 780,00 €** et se décomposerait comme suit (*formulaire Agence de l'Eau*) :

<b>Total A</b> : Dépenses de personnel (7 agents)	289 500,00 €
<b>Total B</b> : Frais indirects de fonctionnement (forfait 70 €/jour/agent)	98 280,00 €
<b>Total C</b> : Dépenses ponctuelles liées à l'opération (sur factures)	- €
<b>Total général « missions 2025 du personnel » :</b>	<b>387 780,00 €</b>



- Département du Gers -

**SYNDICAT MIXTE  
DE GESTION DES RIVIERES  
ASTARAC-LOMAGNE  
(SYGRAL)**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

- République Française -

**Date de la séance**

14 AVRIL 2025

**Date de la convocation**

3 AVRIL 2025

**Objet de la délibération**

**Approbation  
du programme  
de gestion 2024  
portant demande  
de subventions**

Feuille 2/3

**Publication et notification**

Le

**VOTE**

Membres en exercice :	34
Délégués titulaires présents :	19
Délégués suppléants présents :	4
Délégués suppléants avec voix délibérative :	2
Délégués avec pouvoir de vote :	5
POUR :	26
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

Il rappelle que l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental du Gers apportent une aide financière sur les missions assurées par le personnel du SYGRAL, comme suit :

- Agence de l'Eau : 70% du montant des dépenses liées aux missions du personnel (aide bonifiée au titre de son 12<sup>ème</sup> programme d'interventions) ;
- Conseil Départemental du Gers : aide forfaitaire fixée à 3 000 €/an pour un poste à temps plein de technicien(ne) de rivière exerçant dans le Gers.

Pour le SYGRAL cela correspond à 2,5 postes équivalent temps plein exerçant dans la partie gersoise du syndicat, soit une aide globale de **7 500,00 €** répartie comme suit :

Secteur opérationnel	Technicien(ne) référent(e)	Temps de travail (ETP)	Aide sollicitée
Arrats/Gimone amont	TORAILLE Amandine	1	3 000,00 €
Gimone aval	ESCLAMADON Sandrine	0,5	1 500,00 €
Arrats aval	MANSUY Anna	1	3 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>2,5</b>	<b>7 500,00 €</b>

Le plan de financement prévisionnel pour les missions d'animation 2025 du personnel se déclinerait donc comme suit :

DEPENSES		RECETTE	
Missions d'animation 2024 du personnel	<b>387 780,00 €</b>	Agence de l'Eau (70%)	271 446,00 €
		Conseil Départemental 32	7 500,00 €
		Autofinancement	108 834,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>387 780,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>387 780,00 €</b>

**2- Programme d'actions 2025 :**

Le programme d'actions porté par le SYGRAL au titre de l'année 2025 se décomposerait comme suit :

Bassins versant	Secteur opérationnel	Nature de l'opération	Dépt	Montant prévisionnel (TTC)
Gimone	« Gimone aval »	Interventions ponctuelles (gestion différenciée du bois mort dans le lit)	32/82	8 000,00 €
		Travaux de gestion et de restauration fonctionnelle des milieux aquatiques	32/82	38 000,00 €
		Restauration et gestion de zones humides	82	34 000,00 €
<b>Sous-total secteur :</b>				<b>80 000,00 €</b>
Ayroux Sère St-Michel	« Ayroux, Sère, St-Michel »	Interventions ponctuelles (gestion différenciée du bois mort dans le lit)		6 750,00 €
		Travaux de gestion et de restauration fonctionnelle des milieux aquatiques		41 550,00 €
		Etude hydraulique (lac de Gensac)	82	10 000,00 €
		Restauration et gestion de zones humides		20 700,00 €
		Aménagements sur le bassin versant		7 000,00 €
		Communication, sensibilisation		4 000,00 €
<b>Sous-total secteur :</b>				<b>90 000,00 €</b>

.../...



Guy MANTOVANI

- Département du Gers -

**SYNDICAT MIXTE  
DE GESTION DES RIVIERES  
ASTARAC-LOMAGNE  
(SYGRAL)**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

- République Française -

**Date de la séance**

14 AVRIL 2025

**Date de la convocation**

3 AVRIL 2025

**Objet de la délibération**

**Approbation  
du programme  
de gestion 2025  
portant demande  
de subventions**

Feuille 3/3

**Publication et notification**

Le

**VOTE**

Membres en exercice : 34  
Délégués titulaires présents : 19  
Délégués suppléants présents : 4

Délégués suppléants avec voix  
délibérative : 2  
Délégués avec pouvoir de vote : 5

POUR : 26  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Bassins versant	Secteur opérationnel	Nature de l'opération	Dépt	Montant prévisionnel
Tessonne	«Tessonne Lambon Nadesse Marguestaud»	Interventions ponctuelles (gestion différenciée du bois dans le lit)	82	5 000,00 €
		Travaux de gestion et de restauration fonctionnelle des milieux aquatiques	31/82	54 400,00 €
Etude préalable aux travaux		82	10 600,00 €	
Restauration et gestion de zones humides		82	10 000,00 €	
Aménagements sur les bassins versants		31/82	20 000,00 €	
<b>Sous-total secteur :</b>				<b>100 000,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL TTC :</b>				<b>270 000,00 €</b>

Le plan de financement prévisionnel du programme de gestion 2025 se déclinerait alors comme suit :

Partenaires	Taux d'aide	Base montant éligible	Montant des aides attendues	Plan de financement prévisionnel	%
Agence de l'Eau Adour Garonne	50%	270 000,00 €	135 000,00 €	135 000,00 €	50%
Région Occitanie	20%	250 250,00 €	50 050,00 €	50 050,00 €	19%
Conseil Départemental 31	10%	36 000,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €	1,5%
Conseil Départemental 32	10%	8 000,00 €	800,00 €	1 600,00 €	0,5%
	20%	4 000,00 €	800,00 €		
Conseil Départemental 82	10%	202 250,00 €	20 225,00 €	24 950,00 €	9%
	30%	15 750,00 €	4 725,00 €		
<b>Sous-total aides attendues :</b>				<b>215 200,00 €</b>	<b>80%</b>
Autofinancement				54 800,00 €	20%
<b>TOTAL GENERAL :</b>				<b>270 000,00 €</b>	<b>100%</b>

Ouïe l'exposé et après échange de vues, les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- 1°/ **Approuvent** le programme de gestion 2025 du syndicat ainsi que son plan de financement prévisionnel, tels que présentés ;
- 2°/ **Chargent** M. le Président d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre ;
- 3°/ **Sollicitent** l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la Région Occitanie, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, le Conseil Départemental du Gers et le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne, pour l'attribution des aides les plus élevées possibles.

Fait et délibéré le 14/04/2025.

CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

